

La justice belge autorise la pancarte : “les chiens sont autorisés, mais les juifs jamais” !

écrit par Christine Tasin | 10 juin 2019



Illustration : pancarte à l'entrée d'un café belge. A côté une autre pancarte, rédigée en turc, cette fois, qui disait : “Dans ce commerce, les chiens sont autorisés mais les Juifs en aucun cas !”

Et le cafetier a été relaxé...

.

La justice belge est-elle antisémite ?

La justice belge considère-t-elle que les Turcs et autres musulmans ont des raisons, prises dans le Coran, d'être antisémites et ont-elles relaxé le cafetier de Liège pour cela ?

La justice belge aurait-elle relaxé n'importe quel cafetier d'origine belge ?

Le ou les juges sont-ils des nazis ?

Le ou les juges ont-ils considéré qu'il s'agissait d'humour belge turc ?

.

Telles sont les nombreuses questions que pose le jugement ci-dessous :

La communauté juive de Belgique révoltée d'apprendre que le parquet a classé la plainte.

Selon nos informations, le parquet de Liège a classé la plainte déposée après qu'un cafetier de Saint-Nicolas (Liège) a placardé sur la vitrine de son bistrot une affichette en français : *"L'entrée est autorisée aux chiens mais aux sionistes en aucune façon"*, et plus clairement encore en turc : *"Dans ce commerce, les chiens sont autorisés mais les Juifs en aucun cas !"*

Un rappel des affichettes diffusées sous l'Allemagne nazie : *"Betreten für Hunden und Juden verboten"* : Interdit aux chiens et aux Juifs.

Contacté hier par nos soins, Joël Rubinfeld, de la Ligue belge contre l'Antisémitisme, se dit *"atterré, révolté"* : *"Vous nous l'apprenez. Nous étions toujours en attente des suites pénales de ce dossier tout en nous étonnant de la lenteur."*

Porte-parole du parquet de Liège, le premier substitut Mme Catherine Collignon confirme l'information : *"Le dossier a été classé sans suite. Je n'en sais pas plus."*

Joël Rubinfeld a des chiffres à révéler : *"(...)L'article est réservé aux abonnés."*

<https://www.dhnet.be/actu/faits/les-chiens-sont-autorises-mais-les-juifs-jamais-la-justice-classe-l-affaire-le-cafetier-de-liege-s-en-sort-indemne-5cf939a29978e27796e713d1>

.

Nausée. Colère. Révolte.

.

Je suis prise d'une colère noire.

Colère noire contre les juges, sans doute.

Colère noire contre le cafetier, bien sûr. Il aurait dû être pris par le fond de culotte et être renvoyé en Turquie illico presto.

Colère noire contre les immigrationnistes islamophiles de tous poils qui font entrer le loup dans la bergerie depuis 50 ans et qui ont tellement laissé se développer la lèpre verte qu'ils se croient absolument chez eux, comme en pays musulman, comme en Turquie.

.

Il y a le feu au lac... Pendant ce temps, la Licra poursuit une certaine Christine Tassin pour avoir publié un autocollant disant "islam assassin".

Et ce n'est même pas une histoire belge, de très mauvais goût, c'est la réalité.

L'Europe nazie de retour grâce à l'islam, avec la complicité de la plupart des dirigeants européens et des peuples d'Europe qui votent pour eux.